



Envoyé en préfecture le 14/10/2015
Reçu en préfecture le 14/10/2015
N° de la note : 200027068-20150922-2015_09_120-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LIBOURNAIS

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2015

2015-09-120- 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67
Date de convocation : 16 septembre 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-deux septembre à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL			
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA	X		
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Valdo DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND	X		
Isabelle HARDY	X			Jean-Paul GARRAUD			
Alain PAIGNE		X	Philippe BUISSON	Monique JULIEN	X		
Anne BERTHOME				Gonzagues MALHERBE			
Corinne VENAYRE	X			Thierry MARTY	X		
Sébastien LABORDE	X			Fabienne MONTAUD			
Jacques MESPLEDE	X			Patrick NVET	X		
Jean-François MARTINEZ		X	Sébastien LABORDE	Annie POUZARGUE		X	Thierry MARTY
Sabine AGGOUN	X			Laurence ROUEDE	X		
Gérard HENRY	X			Agnès SEJOURNET	X		
Conseillers				Denis SIRDEY		X	Laurence ROUEDE
Jean-Louis d'ANGLADE	X			James SEYNAT	X		
Fabienne KRIER	X			Loïc MAGNAN			
Jean-Luc DARQUEST	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
David RESENDE	X			David REDON	X		
Sophie BLANCHETON				Joël BAYLE		X	Paul ARGVIER*
Sylvie BOISSEL	X			Jean-Claude ABANADES	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Véronique DICORRADO		X	Sylvie BOISSEL	Georges DELABROY		X	Jacques MESPLEDE
Michel FOULHOUX	X			Kléber AUDINET	X		
Philippe HEFTRE		X	Odile BONHOMME-TIBY	Chantal DUGOURD	X		
Michelle LACOSTE	X			Alain MAROIS		X	Chantal GANTCH
Francis PEJEAN		X	Annie ESTEBAN*	Philippe FAURT			
Bruno LAVIDALIE	X			Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Richard CROS			
Hélène ESTRADE		X	Philippe DURAND-TEYSSIER	Gérard MOULINIER	X		
Michel VACHER	X			Marcel BERTHOME			
Michel MILLAIRE	X			Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY		X	Bernard NADEAU	Pierre-Jean MARTINET		X	Dominique BERNESCUIT*
Bernard NADEAU	X						
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	44	13	
Catherine BERNADEAU	X			TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			57

Madame Isabelle HARDY a été nommée secrétaire de séance

TRANSPORTS

CONVENTION DE TRANSFERT DE LA COMPETENCE TRANSPORT ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA GIRONDE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LIBOURNAIS

Sur proposition de Monsieur Alain PAIGNE, Vice-président en charge des transports,

Les communautés d'agglomération créées par la loi n° 99.586 du 12 juillet 1999, sont investies d'une compétence pour l'organisation des transports urbains au sens de la loi n° 82.1153 du 30 décembre 1982. C'est une compétence qui leur est dévolue à titre obligatoire.

La Cali ayant été créée par arrêté préfectoral en date du 28 décembre 2011, elle est devenue Autorité organisatrice des Transports (AOT) sur son territoire au 1^{er} janvier 2012.

En vertu de l'article L.3111-8 du code des transports, en cas de création d'un périmètre de transports urbains ou de modification d'un périmètre existant au 1^{er} septembre 1984 incluant les transports scolaires, une convention est passée entre l'autorité compétente pour l'organisation des transports urbains et le département. Cette convention fixe les conditions de financement des services de transports scolaires dans le nouveau périmètre.

Dans un premier temps, les nombreux échanges ainsi que les propositions formulées par les deux collectivités n'ont pu permettre d'aboutir à un accord sur les modalités de transfert de cette compétence. Le Département et La Cali ont alors conjointement saisi le Préfet pour arbitrage, conformément aux articles L.3111-8 du code des transports et R.213-10 et R.213-11 du code de l'éducation, procédure qui prévoit un temps de conciliation avant, le cas échéant, l'arbitrage du Préfet.

A la suite des réunions de conciliation, menées sous l'égide d'un magistrat de la Chambre régionale des comptes, les parties sont arrivées à un accord sur l'évaluation financière et le périmètre du transfert. Ce transfert porte ainsi sur :

- la prise en charge des élèves résidants et scolarisés sur le territoire de La Cali, dont les élèves handicapés ayant un taux de handicap inférieur à 50%,
- les lignes spécialisées de transport scolaire totalement intégrées au périmètre des transports de La Cali,
- les lignes régulières (dont la gestion sera assurée par La Cali à compter du 1^{er} janvier 2016) : ligne n° 311 : Libourne-Montguyon ; ligne n° 319 : Libourne-Lapouyade ; ligne n° 312 : Libourne-Montpon ; ligne n° 384 : Coutras-Montpon

Le montant de la compensation versée par le Département au titre de ce transfert est établi à 1 350 000 € annuels pour l'ensemble de ces services.

Ainsi, la convention actant ce transfert de compétence doit être passée entre La Cali et le Département. Elle prend effet au 1^{er} septembre 2012 afin de tenir compte de la date de création du périmètre des transports de La Cali.

Par ailleurs, une « convention complémentaire » fixera, entre les deux autorités organisatrices de transports, les modalités de fonctionnement et de gestion des services, notamment pour la prise en charge des élèves ressortissants d'une AOT transportés sur le réseau de l'autre AOT (inscriptions des usagers relevant du Département sur le réseau de La Cali et inversement ; échanges financiers et refacturations afférents ; gestion des correspondances entre les réseaux ; ...).

Vu l'avis de la Commission Transport en date du 8 septembre 2015,
Vu l'avis de la Commission finances en date du 14 septembre 2015
Vu l'avis du Bureau en date du 14 septembre 2015

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (57 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de transfert de compétence entre le Département de La Gironde et La Cali ainsi que la convention complémentaire définissant les modalités de fonctionnement et de gestion des services entre les deux collectivités,
- de déléguer à Monsieur le Président, pour la durée de son mandat, la possibilité de prendre, au nom du Conseil communautaire, dans le cadre du transfert de la compétence transport du Département de la Gironde, tout avenant lié aux marchés publics et délégations de service public contracté par lui et faisant l'objet du transfert.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président
Philippe BUISSON

2

En expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Envoyé en préfecture le 25/09/2015
Reçu en préfecture le 25/09/2015

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU LIBOURNAIS**

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2015

2015-09-121- 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67
Date de convocation : 16 septembre 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-deux septembre à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL			
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA	X		
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Valdo DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND	X		
Isabelle HARDY	X			Jean-Paul GARRAUD			
Alain PAIGNE		X	Philippe BUISSON	Monique JULIEN	X		
Anne BERTHOME				Gonzagues MALHERBE			
Corinne VENAYRE	X			Thierry MARTY	X		
Sébastien LABORDE	X			Fabienne MONTAUD			
Jacques MESPLEDE	X			Patrick NVET	X		
Jean-François MARTINEZ		X	Sébastien LABORDE	Annie POUZARGUE		X	Thierry MARTY
Sabine AGGOUN	X			Laurence ROUEDE	X		
Gérard HENRY	X			Agnès SEJOURNET	X		
Conseillers				Denis SIRDEY		X	Laurence ROUEDE
Jean-Louis d'ANGLADE	X			James SEYNAT	X		
Fabienne KRIER	X			Loïc MAGNAN			
Jean-Luc DARQUEST	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
David RESENDE	X			David REDON	X		
Sophie BLANCHETON				Joël BAYLE		X	Paul ARGVIER*
Sylvie BOISSEL	X			Jean-Claude ABANADES	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Véronique DICORRADO		X	Sylvie BOISSEL	Georges DELABROY		X	Jacques MESPLEDE
Michel FOULHOUX	X			Kléber AUDINET	X		
Philippe HEFTRE		X	Odile BONHOMME-TIBY	Chantal DUGOURD	X		
Michelle LACOSTE	X			Alain MAROIS		X	Chantal GANTCH
Francis PEJEAN		X	Annie ESTEBAN*	Philippe FAURT			
Bruno LAVIDALIE	X			Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Richard CROS			
Hélène ESTRADÉ		X	Philippe DURAND-TEYSSIER	Gérard MOULINIER	X		
Michel VACHER	X			Marcel BERTHOME			
Michel MILLAIRE	X			Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY		X	Bernard NADEAU	Pierre-Jean MARTINET		X	Dominique BERNESCUT*
Bernard NADEAU	X						
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	44	13	
Catherine BERNADEAU	X			TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			57

Madame Isabelle HARDY a été nommée secrétaire de séance

TRANSPORT

SCHEMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITE – AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME : DEMANDE DE PROROGATION DES DELAIS DE DEPOT

Sur proposition de Monsieur Alain PAIGNE, Vice-président en charge des Transports,

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées dispose que les services de transports publics de voyageurs doivent, avant le 13 février 2015, être accessibles aux personnes handicapées et à mobilité réduite.

L'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014, relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées et ses décrets d'application, autorisent un report de 3 ans pour la mise en accessibilité des réseaux de transports urbains et 6 ans pour les réseaux de transports non urbains dans le cadre de l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Accessibilité – Agenda d'accessibilité programmée (SDA-Ad'ap). Celui-ci définit notamment, après concertation, un programme d'actions et une programmation financière pour assurer cette mise en accessibilité. Le SDA-Ad'ap doit être remis au préfet de chaque département desservi par le réseau de transport avant le 26 septembre 2015.

Interrogé sur le contexte particulier du transfert de compétence des lignes de transport du Département de la Gironde à La Cali, Monsieur Le Préfet de la Gironde a, par courrier reçu le 19 juin 2015, conseillé à La Cali d'élaborer son SDA-Ad'ap sur le seul réseau urbain desservant la Ville de Libourne (seule partie du réseau entrant alors dans le champ de l'ordonnance).

Conformément aux préconisations de Monsieur Le Préfet de la Gironde, La Cali s'est ainsi engagée dans cette démarche sur le réseau urbain qui est composé de 5 lignes de transport, desservant 196 points d'arrêt sur la commune de Libourne. Elle a aussi engagé la concertation avec les associations représentatives des personnes à mobilité réduite, la Ville de Libourne, et les services de l'État.

Or, depuis, le transfert de compétence entre le Département et La Cali est acté et va engendrer la prise en compte, pour La Cali, de nouvelles lignes de transport entrant dans le champs d'application du SDA-Ad'ap et de l'ordonnance du 26 septembre 2014.

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2016, le périmètre du réseau de transport de La Cali va très sensiblement évoluer et sera composé de 4 lignes régulières supplémentaires qui desservent 150 arrêts sur 28 communes du territoire de La Cali, avec des extensions sur les départements limitrophes de la Charente-Maritime et de la Dordogne, qui devront être associés à la démarche.

Dans ce contexte, et suite aux nombreux échanges avec les services de l'État associés à cette démarche, il est proposé de demander une prorogation du délai de dépôt du Schéma Directeur d'Accessibilité - Agenda d'accessibilité programmée, jusqu'au 30 juin 2016, soit 6 mois après la prise de compétence de La Cali sur les lignes non urbaines transférées par le Département de La Gironde.

Cette possibilité de prorogation, motivée par La Cali en raison de difficultés techniques liées à la modification substantielle de son champ de compétence, est autorisée par l'article R.1112-19-1 du décret du 4 novembre 2014 et par l'arrêté du 27 mai 2015 relatif à la demande de prorogation des délais de dépôt ou d'exécution d'un Schéma Directeur d'Accessibilité - Agenda d'Accessibilité Programmée. Elle permettra d'organiser et de poursuivre de manière globale, cohérente et concertée, la mise en œuvre de l'accessibilité du réseau Calibus sur l'ensemble de son ressort territorial.

La présente délibération, complétée d'un dossier argumentaire, sera adressée au Préfet de la Gironde qui en informera les Préfets des départements de la Charente-Maritime et de la Dordogne concernés par le réseau Calibus pour les nouvelles lignes transférées à La Cali.

Vu l'avis de la Commission Transport en date du 8 septembre 2015,

Vu l'avis de la Commission intercommunale d'accessibilité en date du 9 septembre 2015

Vu l'avis du Bureau en date du 14 septembre 2015

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (57 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- demander une prorogation du délai de dépôt du SDA-Ad'ap pour un dépôt au plus tard au 30 juin 2016, afin d'étudier et intégrer l'ensemble des services de transports de La Cali dans une démarche cohérente de mise en accessibilité,
- poursuivre, à l'échelle des 34 communes de La Cali, l'étude engagée afin de proposer une programmation financière de la mise en accessibilité dans son ensemble,

- poursuivre le travail de concertation avec les associations d'usagers, les communes, les gestionnaires de voiries, les départements desservis
- signer tout acte afférent à la mise en œuvre de cette démarche

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du Libournais